

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 40/2026

OBJET :
Désignation du
délégué collège des
élus au CNAS

Date de convocation :
03/06/2026

Nombre de délégués

En exercice :	13
Présents :	11
Procurations :	0
Votants :	11

L'an deux mil vingt-six,

Le 10 juin à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Vincent BARRAILLER, Florent BEAULIEU, Jean-Pierre COURTOIS, Pascal DERCHE, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Nadège MAGNE jusqu'à 20 h 40, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Jean-Pierre OBERTI, David TOMAS, délégués titulaires, Patrick CHADAIGNE, délégué suppléant des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD, et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Laëtitia FAUGIERES, Jérôme FRANCOIS qui a donné pouvoir à Nadège MAGNE.

Secrétaire de séance : Pascal DERCHE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du syndicat n°09/06/2003 du 16 juin 2003 portant adhésion du SIAVOS au Comité National d'Action Social,

Vu le Procès-verbal d'installation du Comité syndical au 12 mai 2026 suite aux élections municipales de 2026

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux délégués au collège des élus au Comité national de l'Action Sociale (CNAS),

Après appel à candidature, est candidat :

- Pierre-Edouard EON

Le Comité syndical, désigne à l'unanimité, Pierre-Edouard EON comme délégué au collège des élus au CNAS.

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

Le Secrétaire de Séance,
Pascal DERCHE

Le Président,
Pierre-Edouard EON

Certifie exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture le : 22/06/2026
De sa publication le : 23/06/2026
Sur le site du SIAVOS

